



Session du samedi 25 mars 2023

## Vœu du Conseil culturel de Bretagne

### *Relatif à la fermeture de classes bilingues par le rectorat de Bretagne à la rentrée 2023*

---

Le 15 mars 2022, la Région Bretagne signait avec l'État une nouvelle Convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne, couvrant la période 2022-2027.

Dès son préambule, on peut lire à quel point nos langues régionales sont en très grande difficulté et à quel point des moyens exceptionnels doivent être déployés pour les sauver d'une possible extinction au crépuscule de ce siècle. La Convention rappelle donc le rôle crucial de leur enseignement à l'école, dès la petite enfance :

*« Considérant que l'école a un rôle essentiel pour la sauvegarde et la transmission de la langue et qu'il convient de poursuivre les efforts entrepris dans le cadre des précédentes conventions, signées en 2012 et 2015, pour favoriser le développement de l'offre d'enseignement en langue bretonne grâce aux filières bilingues et immersive ainsi que de l'offre d'enseignement des langues régionales comme langues vivantes, et également favoriser le développement de la formation professionnelle et continue aux langues régionales... »*

Par ailleurs, on note qu'à l'article 7 de cette Convention, il est expressément écrit :

*« L'État et la Région mettront en œuvre les moyens d'une croissance continue du taux d'élèves bilingues et immersifs sur l'ensemble des niveaux et filières afin d'atteindre à la fin de la présente convention plus de 30 000 élèves. »*

Sachant que, à ce jour, seulement 20 000 élèves apprennent le breton dans les 3 filières d'enseignement que sont Diwan, le secteur public de l'Éducation nationale et le secteur privé, on mesure le chemin qu'il reste à parcourir dans les quatre années à venir.

Dans le même temps, suivant une logique purement comptable, le rectorat de l'académie de Rennes, sur injonction du ministère, annonce que des dizaines de classes vont être fermées en Bretagne à la prochaine rentrée scolaire, dont des classes bilingues. Cela va clairement à l'encontre des objectifs de sauvegarde de nos langues régionales par leur enseignement. L'État ne tient donc pas sa parole et ne respecte pas les engagements qu'il a signés.

Aussi, le Conseil culturel de Bretagne (CCB) dénonce cette décision incompréhensible et forme le vœu que le rectorat de l'académie de Rennes annule *sine die* toute fermeture de classes bilingues, afin de respecter l'esprit et la lettre de la convention du 15 mars 2022.

#### **VOTE EN SÉANCE PLÉNIÈRE**

Adopté à la majorité

Nombre de votants : 53

Voix pour : 47

Voix contre : 0

Abstentions : 6